

# 4<sup>e</sup> réunion du Gth CESP v1

## *Compte-rendu du 19/05/2016 à l'ONEMA*

### **Présents :**

- R. Bouillon, OF3E
- A. Samba, UNCPIE
- P. Caessteker, ONEMA (correspondant du Gth Aménagement du territoire)
- B. Coïc, Ramsar France (correspondant du Gth Connaissance)
- M. Ferragut, REN
- G. Ferrere, MEDDE
- N. Galiri/APCA (correspondante du Gth Agriculture)
- E. Gavard, AESN
- F. Allag d'Huisme/ CGEDD
- G. Macqueron, SNPN
- A. Makala/CGEDD
- V. Mauclert, Pôle-relais Lagunes méditerranéennes
- G. Miossec, Pôle-relais Marais atlantiques, Manche, mer du Nord
- F. Muller, Pôle-relais Tourbières
- J.-P. Thibault, CGEDD
- F. Thinzilal, AFEPTB (correspondante du Gth Urbanisme)
- G. Vandersarren (correspondante du Gth Outre-mer)

### **Excusés :**

- D. Aribert/LPO
- S. Aublin/Educagri
- E. Bentz/Fondation Nicolas Hulot
- F. Chenel/Fête de la nature
- F. Clap/UICN
- D. Dalbin/Educagri
- G. Faury/APBG
- X. Gayte/ATEN
- C. Hanier/Eco-maires
- M. Jouhaneau/CGDD
- A. Mercier/CGDD
- C. Peltier/Educagri
- A. Pibot/Conservatoire du Littoral
- J.-L. Toullec/ Educagri
- M. Renaudin/MedWet
- O. Ricci/MNHN

## Retour sur les évènements depuis la dernière réunion

- Production vidéo : 2 films sont sortis : Méli-mélo « L'étroite moustiquaire »<sup>1</sup> du programme « Démêlons les fils de l'eau »<sup>2</sup> ; « Zone humides, zone utiles : agissons ! »<sup>3</sup>.
- Plénière du 18/12/2015 du GNMH : présentation des actions du Gth CESP<sup>4</sup>.
- **COP 21 UNCCC** : le thème des zones humides était présent au pavillon des solutions nature (15 animations sur les 21). Le réseau ZH est le seul réseau à avoir été présent tout du long de l'évènement (grâce à MedWet notamment), et les échanges des délégués Ramsar se sont fait sur le stand ZH.
- **Diverses animations** : La Journée de lancement de la Fête des mares aura lieu le 28 mai, au Père Lachaise à Paris. La BDD du portail accueille cette Fête des mares, mais aussi Fréquence grenouille. Le partenariat avec la Fête de la nature ne s'est pas conclu de manière fructueuse cette année. Quant aux journées du patrimoine, leurs animations sont inscrites sur les portails des DRAC. **Point phare : la JMZH**, lancée à Brest le 2 février 2016, avec une page dédiée sur le site du Forum des marais atlantiques<sup>5</sup>.

Au total, il y a eu 626 animations en France, avec environ 50 % de retour (90% en Méditerranée) à l'enquête post-animation, ce qui permet d'estimer le nombre de participants à 14 000 personnes pour cet échantillon.

Il y a eu 1 349 animations mondiales, la France représentant 46 % de ce total.

- Pour un **futur lancement de la JMZH**, la Maison du Lac de Grand-Lieu (44) se montre toujours intéressée pour les années à venir. **Pour 2017**, l'idée est de fédérer les acteurs de la francophonie, peut-être avec un partenariat avec la BNF (littérature et zh). L'entrée culturelle, et les animations en bibliothèque, a du succès. [Il y a déjà un bulletin bibliographique des PRZH sur ce thème.] **Pour 2018**, ce pourrait être avec l'AERMC et l'Alsace.
- Le thème de la JMZH : le thème déjà **pressenti** au comité permanent de Ramsar est « des zones humides pour notre avenir : **zones humides et eaux usées** ». Le choix est en général fait après consultation d'organismes internationaux, en s'inspirant des thèmes de l'ONU. La France, en tant qu'organisateur de près de la moitié des animations mondiales, pourrait peut-être être force de proposition dans le choix des thèmes au comité Ramsar.

Car le thème pressenti pour 2017 n'est pas forcément le plus adapté au contexte français, peut-être que cela pourra être décliné en « préserver les zh urbaine », « des solutions pour l'eau fondées sur la nature » (UICN), « prévention des risques et catastrophes ».

---

<sup>1</sup> <https://www.youtube.com/watch?v=YDLmHNwvIhc>

<sup>2</sup> <http://www.graie.org/eaumelimele/>

<sup>3</sup> <https://www.youtube.com/watch?v=rVStFHRfOnc>

<sup>4</sup> <http://pnmh.espaces-naturels.fr/sites/default/files/fichiers/GTh-CESP-18-12-2015.pdf>

<sup>5</sup> [http://www.forum-zones-humides.org/JMZH\\_brest\\_2016\\_cloture.aspx](http://www.forum-zones-humides.org/JMZH_brest_2016_cloture.aspx)

## Pour accroître la portée de la JMZH

Un portage national par un grand témoin, une personnalité médiatique, serait bénéfique pour obtenir une meilleure couverture médiatique. C'est le cas par exemple de la JIF avec Jacques Perrin. Le COPIL de la JMZH avait approché J-M Pelt, puis les acteurs de *Kaamelot* jouant dans les Méli-Mélo<sup>6</sup> des agences de l'eau. Denis Cheissoux de l'émission de radio *CO<sub>2</sub> mon amour* pourrait être une possibilité.

Par ailleurs, il est possible de s'inspirer des parallèles méthodologiques avec la Journée internationale des forêts (JIF) organisée le 21 mars par l'OF3E, mais qui dispose aussi d'évènements labellisés tout au long de l'année (suite à la fusion avec un autre programme : « Plus d'arbres, plus de vie »).

## Premier retour des inspectrices du CGEDD

F. Allag d'Huisme et A. Makala, inspectrices du CGEDD, réalisent en ce moment un bilan prospectif du dispositif de CESP (Communication, éducation, sensibilisation et participation du public) de 2012-2014<sup>7</sup> et feront des propositions pour faire avancer l'élaboration du nouveau dispositif. Leur travail est un bilan de ce qui a été fait au travers d'un regard extérieur, à l'issue de rencontres avec des acteurs impliqués (membres du Ght CESP et autres). Leur volonté est aussi que le dispositif ne soit pas qu'une réponse aux engagements de Ramsar et qu'il soit plutôt une démarche nationale collective.

Il leur est demandé d'étudier la façon dont ce dispositif peut s'inscrire dans une logique transversale de politiques publiques sur la biodiversité, tout en prenant en compte les liens avec la nouvelle AFB et la convention de Ramsar.

Le rapport ne sera pas terminé pour fin juin. Il contiendra peut-être un ou plusieurs zooms sur des territoires particuliers (Camargue, Saint-Omer, marais Vernier-PNR du Cotentin ?). Peut-être faut-il aussi s'intéresser aux territoires où la dynamique des zones humides marche moins bien, où l'enjeu porte sur de petites zones humides diffuses et ordinaires ?

**Ne pas hésiter à leur faire remonter des informations et remarques.** Leurs coordonnées sont :

- [Fabienne.Allag-dhuisme@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Fabienne.Allag-dhuisme@developpement-durable.gouv.fr)
- [Annick.Makala@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Annick.Makala@developpement-durable.gouv.fr)

Premières impressions :

- Il faut resserrer les objectifs ;
- Le concept de « CESP » n'est toujours **pas compris des acteurs** ;
- Ce concept est très/trop large, il est important de **définir des priorités** pour les actions et cibles ;
- Des thèmes récurrents :
  - toucher les élus, les agriculteurs, les agents de collectivités,
  - allez au-delà des gens convaincus,

<sup>6</sup> Site des films : <http://www.graie.org/eaumelimelo/>

<sup>7</sup> cf. lettre de mission : <http://pnmh.espaces-naturels.fr/sites/default/files/fichiers/LM%20CGEDD-Analyse%20Pg%20CESP%20MH%202012-14-sign%C3%A9e%20Ministre.pdf>

- le contexte d'évolution institutionnelle, de moyens, etc. implique de travailler ces cibles en continue, ce qui signifie beaucoup de travail.
- L'EEDD est un point fort et pris en compte par un grand nombre d'instances (ex : dynamique de communication des agences de l'eau, convention PNR-ministère de l'éducation, etc.). Mais en face, les portes d'entrée du ministère de l'éducation restent difficiles d'accès. Se pose toutefois **la question de l'effet de l'éducation à l'environnement** et au développement durable (EEDD), de sa pertinence, de l'adéquation avec les ressources nécessaires et l'effet recherché.
- La Journée mondiale des zones humides (JMZH) prend une place très importante dans le dispositif : **comment mieux équilibrer**, au vu des moyens ?
- Quels sont les angles d'attaque/entrée pour la CESP, EEDD mise à part ? Peut-être les thématiques « inondations », « changement climatique » et autres « services écosystémiques » pour assurer une meilleure compréhension/appropriation des enjeux ?

À noter que pour les agriculteurs, et d'autres socioprofessionnels, l'angle de la **résilience des territoires** (face aux inondations, aux sécheresses, au changement climatique...) est bien reçu, notamment parce que **la question de l'environnement n'est pas frontale**. C'est ainsi que l'APCA a réalisé des outils pédagogiques pour les conseillers agricoles et qu'elle utilise les thèmes des services écosystémiques/environnementaux dans ses actions. Elle anticipe notamment la politique agricole commune de 2020, où ces thèmes reviendront.

### **Communication : message, cible, vecteur**

Au-delà du contenu, de l'angle, etc., il faut prendre en compte le **vecteur** (véhicule, fréquence). Et l'évolution des modes de communication de ces dernières années (newsletters devenant marginales pour cause d'infobésité, demi-journée plutôt que journée entière de réunion/formation).

Par ailleurs, une chose demeure efficace : **la proximité** entre la cible et le contenu du message. Que ce soit une proximité géographique (le message parle d'un territoire proche, du territoire de la cible), une proximité entre l'émetteur et le receveur (interpersonnelle, par téléphone dans le cas des élus) ou une proximité entre information et besoin (caractère concret et pratique du contenu). Le tout, en veillant à ce que le discours soit adapté à l'échelle de diffusion du contenu.

À ce titre, le **retour d'expérience entre pairs** (élus) est très efficace, mais c'est un processus **très chronophage**.

### **Communication de crise, mémoire du risque**

Si, pour le dispositif de CESP, la priorité est à la communication « du quotidien », la communication plus exceptionnelle, comme la communication de crise, peut-être envisagée dans un deuxième temps.

En effet, lors des crises concernant les milieux humides, le dispositif n'est pas adapté et « subi » les déclarations et l'agenda des médias. Une communication de crise serait donc utile pour aider les populations et éviter la propagation d'idées fausses ou nuisibles à l'image de ces milieux.

C'est le cas par exemple lors des catastrophes météorologiques (inondations, submersions, tempêtes littorales...), des urgences sanitaires (grippes aviaires, virus du chikungunya et Zika, etc.) voire des catastrophes industrielles (marées noires...).

Le Gth CESP pourrait avoir un rôle prospectif sur ces sujets et intégrer des outils pour accompagner la communication lors de ces événements (argumentaires, infographies, dossiers prêt à l'avance comme ceux de *Zones Humides Infos*).

Dans un second temps, la question de la mémoire du risque se pose. Par exemple, la JIF est utilisée pour sensibiliser à la prévention des incendies de forêt, en particulier suite aux incendies de 2003 du Grand Sud-Est. Ces incendies ont engendré beaucoup d'émotions, nombre de plans de prévention puis, une fois l'émotion passée et le *turn-over* des élections, les élus ont oublié l'évènement et ont recommencé à urbaniser les forêts.

On observe la même chose avec la tempête Lothar en 1999, puis les effets dramatiques de Xynthia, 11 ans plus tard. La question se pose donc de savoir s'il est possible d'utiliser la JMZH avec plus d'efficacité que la JIF sur la question des catastrophes et de la mémoire du risque.

À ce sujet, se rapprocher de **l'Institut pour l'histoire de la mémoire des catastrophes**<sup>8</sup> (IHMEC) ou encore du ministère de l'intérieur (qui travaille beaucoup sur la communication de crise, en concurrence avec les médias sociaux<sup>9</sup>).

## La cible des élus

Par ailleurs, les élus sont la cible prioritaire de l'association des EPTB (AFEPTB) dans le cadre de la GEMAPI, et ils sont abordés par le biais de l'hydromorphologie, de la restauration écologique et de l'urbanisme.

L'UNCPIE accompagne aussi les élus sur la GEMAPI en partenariat avec l'AFEPTB.

Les premiers retours des nouvelles classes d'eau de l'agence de l'eau Seine-Normandie, à destination des maîtres d'ouvrage (élus, agriculteurs et industriels), montrent que les élus vont au-delà du dispositif et s'impliquent : groupes de travail, gouvernance de sous-bassin, comités de l'eau, etc.

G. Miossec, en tant qu'ancien élu, abonde sur l'utilisation des points d'entrée changement climatique et services écosystémiques pour toucher les élus. Le FMA a emprunté cette voie dès 2003. Cela permet de contrebalancer les points de vue, de faire adhérer les populations à des opérations comme le retrait de la côte, la gestion intégrée du littoral et du changement climatique. De nombreux élus sont demandeurs d'appui sur les inondations, la GEMAPI.

## La formation des élus [dépassé le sujet des zones humides]

Être élu, c'est être responsable. La formation est donc très importante pour les élus. Toutefois, en raison d'un *turn-over* important (élections) et de l'évolution rapide de la réglementation, cette formation est **sans cesse à refaire**.

Par ailleurs, il est complexe pour les élus, en raison de la multiplicité des acteurs, de savoir où trouver la bonne information.

On peut dire que **la bonne formation pour les élus n'existe pas encore**.

---

<sup>8</sup> Site de l'IHMEC : <http://memoiresdescatastrophes.org/>

<sup>9</sup> Page sécurité civile du ministère de l'intérieur : <http://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile> ; <http://www.risques.gouv.fr/risques-majeurs/utiliser-les-medias-sociaux-en-situation-durgence-msgu>

Les techniciens sont plus pérennes, mais pas partout (*turn-over* des DG très rapide), et les élus se tournent en priorité vers les autres élus.

Les élus sont bien informés sur la théorie, la réglementation (via la *Gazette des maires*, etc.), mais ils manquent de cas concrets, de retour d'expériences.

Si les élus n'hésitent pas à annoncer leurs besoins de formation, chaque type de mandat (communal, départemental, présidence de communautés, etc.) a des besoins différents. L'idéal serait donc, si une structure de formation des élus se constituait, d'insérer la question des zones humides **dans chaque offre de formation**.

Actuellement, seule l'Assemblée des départements de France annonce avoir une structure de formation<sup>10</sup>. L'Association des maires de France en fait aussi, mais ne l'affiche pas. De même pour l'Assemblée nationale et le Sénat. **Quid pour les mandats régionaux ?**

Localement, les associations d'élus (Association des maires ruraux de France –AMRF–, Association nationale des élus du littoral –ANEL–, Association nationale des élus de la montagne –ANEM) peuvent avoir la même fonction.

Le prétexte de la GEMAPI pourrait être un moyen pour toucher les élus.

Quelques exemples d'initiatives qui fonctionnent :

- une logique de formation (en urbanisme) de binômes élu-technicien, qui assure formation, réassurance des élus et soude des binômes ;
- dans le cas d'un projet de l'Epama<sup>11</sup>, une modélisation concrète du territoire sous forme de maquette a beaucoup aidé les élus à comprendre, à lever des problèmes de négociation ultérieure.

## **Autres publics prioritaires : les urbanistes et architectes**

Ce public est pour l'instant peu touché, et c'est l'un des sujets du Gth Urbanisme. Pour l'instant, la stratégie est de s'insérer dans l'existant, mais la question du bon message se pose. Le travail avec les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) débute.

## **Méthodologie de travail**

### **Timing**

Idéalement, le nouveau dispositif CESP devrait se bâtir, outre le bilan réalisé sur le premier dispositif, sur les conclusions de l'évaluation du CGEDD. Mais pour des raisons de calendrier, les deux exercices se font de façon conjointe et devraient se conclure pour l'un après juin 2016, pour l'autre fin 2016.

Pour l'instant, le Gth CESP a de grands axes d'outils, sans priorités (objectif, visée, ambition), et le CGEDD pourrait aider à cette **priorisation**.

Démarche de travail :

- Partir des grands axes identifiés (besoins et enjeux ; moyens à disposition : portail ZH, PRZH ; initiatives qui fonctionnent : JMZH, EEDD) ;
- Partir des ressources à disposition (mutualisation et coordination entre membres du Gth) et des actions réalisables en les prenant en compte ?

---

<sup>10</sup> <http://www.departements.fr/iftet-formation/formation>

<sup>11</sup> <http://www.epama.fr/>

Puis, il faut **élaborer des messages** pour répondre à ces enjeux.

Et ensuite, **se fixer des étapes** sur des périodes prédéfinies (ex : faire le bilan des formations en 2 ans). Pour cela, il faut déjà fixer la durée du dispositif : 2017-2020, 2017-2024 ?

## **Forme du dispositif de CESP**

### *Le titre du document*

- Ne pas conserver le terme de CESP, trop obscur.
- Choisir « dispositif », comme le précédent, plutôt que « programme » ou « stratégie » ?

### *Un préambule à rédiger*

Sans le dispositif formalisé de la CESP, les partenaires et acteurs effectueraient tout de même de nombreuses actions de CESP en faveur des zones humides. Le « document écrit » de cette CESP doit donc **bien montrer sa plus-value**, son effet de levier, et le préambule du document est le lieu où l'exposer.

Les apports du processus et du doc final du dispositif de CESP sont :

- Un rassemblement/ordonnancement des efforts de communication des acteurs des zones humides, avec une mise à plat de ce qui existe et n'existe pas ;
- La recherche d'une coordination/synergie de ces acteurs ;
- L'ouverture à d'autres publics/enjeux/territoires/échelles, que ce soit pour les acteurs convaincus de l'importance des zones humides ou pour les autres. Cela passe par des actions/projets **collaboratifs**, et le document de CESP peut en être l'écrin.
- Un cadre de travail commun, à une échelle nationale, qui incite à pousser le sujet des zones humides dans d'autres programmes d'acteurs, donnant du sens et de la légitimité au sujet ;
- La légitimation de l'action des acteurs par rapport à leurs hiérarchies, et donc par rapport aux financeurs.

Bref, ce document de CESP est la marque d'un passage d'un état « invertébré » à un état « vertébré ».

## **Accompagnement CESP des actions du PNAMH**

Pour ce faire, il faut, au travers des correspondants CESP auprès des autres Gth, **connaître le degré d'ambition** de ces groupes de travail en matière de CESP pour leurs actions. Et pour cela, il leur sera fourni des outils, comme un tableau sur l'élaboration et la diffusion de messages clefs (*CESP\_19-05 analyse.xls*).

## **Les besoins de coordination interministérielle**

La question se pose de savoir où il est le plus pertinent de rappeler le besoin de coordination interministérielle et de portage ministériel pour la politique des zones humides. Est-ce que le dispositif de CESP est le lieu pour cela ?

Par exemple, cette coordination pourrait se traduire notamment par une convention avec le ministère de l'agriculture pour inciter tous les lycées agricoles à participer à la JMZH.

## Les documents de travail<sup>12</sup>

Il faut clarifier l'utilisation des deux tableurs de travail :

- L'un (tableau *CESP\_19-05 analyse.xls*) est pour l'accompagnement des actions du PNAMEH, pour aider les Gth et les pilotes d'action à structurer le volet CESP de leur action ;

Chaque correspondant doit compléter ce tableau pour la prochaine réunion du groupe thématique CESP, en répondant en priorité aux champs suivants : **Communication, Information, Capitalisation, Valorisation, Sensibilisation, Education, Transfert (voir exemples pour vous aiguiller)**

Afin de limiter le nombre de versions, un document sur Google drive est disponible à l'adresse suivante :

<https://drive.google.com/drive/folders/0Bz8x4oJUfqpBT1AyMVBCWk4tVm8>

- L'autre concerne le tableau des messages clés à élaborer : le Gth CESP demandera aux autres Gth de **proposer 1-2 messages forts**, et cela à l'aide des thèmes proposés et de la méthode fournie dans le tableur (attention à distinguer le message de fond et le slogan –message déjà mis en forme).

Chaque correspondant doit compléter ce tableau pour la prochaine réunion du groupe thématique CESP, en répondant en priorité aux champs suivants : **Question à se poser ou problématique à résoudre, Pourquoi est-il urgent d'agir, Quels sont les groupes cibles ? l'objectif ? (PRIORITÉ : définir 1 ou 2 messages forts, les animateurs du Gth CESP compléteront ensuite les autres champs du tableau).**

Afin de limiter le nombre de versions, un document sur Google drive est disponible à l'adresse suivante :

<https://drive.google.com/drive/folders/0Bz8x4oJUfqpBT1AyMVBCWk4tVm8>

Un 3<sup>e</sup> tableur (axes CESP) présente des propositions d'axes de travail pour l'élaboration du dispositif CESP :

- communication du plan national d'action en faveur des milieux humides (communication)
- centre de ressource national sur les milieux humides (information, capitalisation, valorisation) [Poursuite d'une action toujours en cours]
- éducation à l'environnement et au développement durable (sensibilisation-éducation)
- formation (transfert)

Dans le courant de l'été, des échanges avec les différents membres du groupe thématique CESP auront lieu avec les deux coordinateurs pour préciser les axes et les actions de travaux possibles.

Afin de limiter le nombre de versions, un document sur Google drive est disponible à l'adresse suivante :

<https://drive.google.com/drive/folders/0Bz8x4oJUfqpBT1AyMVBCWk4tVm8>

<sup>12</sup> Sous la section « 4<sup>e</sup> réunion » de la page <http://pnmh.espaces-naturels.fr/cesp>



Et, pour chacun, des champs à remplir :

- contexte
- objectif
- pilote(s)
- groupe(s) cible(s)
- partenaires
- coordination & instance(s)
- étapes
- calendrier
- échelle(s)
- activités
- livrables
- budget
- indicateurs

### **Travail du Gth CESP à destination des autres Gth**

- Aider à définir des cibles prioritaires au dispositif de CESP ;
- Proposer au Gth ad hoc au moins un public orphelin jusqu'à présent ;
- Développer des synergies, des coordinations entre les différentes actions de CESP des Gth ;

### **Travail du Gth CESP pour le dispositif**

- Trier les idées : ce qui existe, ce qui est à maintenir, à développer-mettre en synergie, ce qui est à créer.
  - Par exemple en s'appuyant sur les programmes existants comme *Pavillon bleu* pour la communication à destination des élus (proposer un concours photo), le *Junior Stockholm water prize* pour l'EEDD, le label *Clef verte* pour les socioprofessionnels du tourisme et le grand public, les éco-écoles pour toucher scolaires et élus de manière assez proche, *Explorateurs de l'eau* (primaire, début collège) sur les enjeux de l'eau, *Jeunes reporters pour l'environnement* (avec peut-être un prix sur les zones humides), etc.
  - Intégration du thème des zones humides une année dans les outils des CPIE.
  - Pour toucher les acteurs du tourisme, passer par les espaces naturels qui utilisent cette activité comme clef d'entrée (parcs naturels régionaux, grands sites de France, Patrimoine mondiale de l'humanité...).
  - S'engager entre partenaires à faire une présentation sur les zones humides dans les colloques des uns et des autres, dans leurs participations à des évènements comme le salon des maires, etc.
- Choisir un nombre de message cohérent avec les moyens du dispositif.
- Déterminer s'il faut cibler de nouveaux publics (non touchés jusque là) ou se concentrer sur des publics déjà touchés mais insuffisamment.
- Déterminer si la JMZH est encore à renforcer, et de la même façon pour les autres actions événementielles. A priori, celles qui font recette sont la JMZH et

les journées du patrimoine. Il faut explorer les méthodologies des autres évènements, comme la Journée internationale des forêts, pour améliorer l'organisation de la JMZH.

- Action possible : promotion du PNAMEH.
- Action possible : pour les centres d'éducation aux zones humides, mettre en place des conventions (avec Ramsar France ? une déclinaison française du WLI ? une association des CEZH ?) avec le ministère de l'éducation sur le thème des zones humides
- Publics peu touchés/orphelins : les acteurs du tourisme, de la culture.

### **Conclusions :**

- Un accompagnement de la CESP à clarifier : ce que l'on demande et comment. Aborder ce point lors de la 2<sup>e</sup> réunion des animateurs de Gth de 2016 ?
- Les cibles : acteurs du tourisme, de la culture ;
- Demander, via les correspondants CESP, 1-2 messages principaux aux autres Gth, et la cible identifiée.
- Définir des messages et des cibles pour répondre à nos problématiques ;
- Se positionner sur les évènementiels : où être présent, avec quel investissement ?
- Expliciter les liens/partenariats entre nos travaux et ceux des acteurs de l'EEDD : REN, UNCPIE, OF3E, AE.